

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Confluent et des Coteaux de Prayssas

ENTRE

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Représenté par Michel Masset, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 18/10/2021,
Ci-après désigné par La Communauté de communes,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Afif Lazrak, Sous-Préfet Marmande-Nérac,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Territoire d'Energie 47,

Représenté par Jean-Marc Causse,
Ci-après désigné par « Le TE 47 » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme **de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)**. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Par délibération n°23-2021 du 25 janvier 2021, la Communauté de communes a affirmé sa volonté d'établir le CRTE à l'échelle de ses 29 communes, périmètre ensuite validé par l'Etat.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants. **Le CRTE a été élaboré par les services de la Communauté de communes et les services de l'Etat appuyés en ingénierie, grâce au soutien de l'ANCT, par le cabinet EY sur la partie méthodologique et l'agence Grand Public pour la concertation publique.**

Le cabinet EY a accompagné les services de l'EPCI dans la formalisation du diagnostic de territoire et des orientations stratégiques issues de ce diagnostic. Il a aidé à recenser et catégoriser les projets portés sur le territoire pour les intégrer au CRTE. L'agence Grand Public a œuvré pour associer les habitants à la démarche CRTE, sous forme d'interview et de concertation publique. Ce travail implique une phase d'écoute via une enquête qualitative audiovisuelle auprès d'une trentaine d'habitants du territoire puis une phase de dialogue à travers une réunion publique permettant de partager l'enquête qualitative et d'approfondir les orientations du CRTE.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Confluent et des Coteaux de Prayssas autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé. Il sera complété et mis à jour chaque année.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux (détaillés en annexe).

[**Article 2 – Diagnostic du territoire du Confluent et des Coteaux de Prayssas**](#)

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

La vision stratégique du territoire repose sur :

- les enjeux du territoire, évalués à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants (**diagnostic et enjeux détaillés : annexe 1**);
- des orientations stratégique.

Synthèse des enjeux du territoire

Développement économique :

- Un territoire dynamisé par sa proximité avec des pôles d'activité dynamiques
- Une économie reposant sur l'agriculture avec un déficit en matière de commerces et services
- Un accueil et un accompagnement des entreprises importants à renforcer à l'échelle de la communauté de communes
- Une population moins insérée sur le marché du travail
- Une activité touristique, levier de développement économique, à structurer en s'appuyant sur le potentiel du territoire (eau, patrimoine naturel et bâti, agritourisme) et en étoffant l'offre d'hébergement

Cohésion sociale et cadre de vie

- Une croissance démographique, à accompagner en termes d'infrastructures
- Un vieillissement de la population à accompagner
- Un accueil satisfaisant pour l'enfance et la jeunesse
- Des infrastructures sportives et culturelles de qualité, à faire connaître
- Une offre médicale, reflet de l'engagement politique, à renforcer
- Un parc de logements risquant l'obsolescence

Transition écologique

- Un territoire doté d'un fort potentiel énergétique, mais encore inscrit dans un mode de vie polluant
- Une biodiversité riche à valoriser et préserver, notamment par la transition agricole et alimentaire

Article 3 – Ambition du Confluent et Coteaux de Prayssas : orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire.

Des orientations stratégiques ont été identifiées pour chacune des trois thématiques du CRTE, au service d'un développement équilibré et durable de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, déclinées en pistes d'actions ([annexe 2](#)). Ces orientations stratégiques ont été définies en cohérence avec la feuille de route régionale Néo Terra.

Synthèse des orientations stratégiques

La transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable, en réponse notamment aux enjeux climatiques, énergétiques ou de perte de biodiversité. Elle est donc par nature transversale à l'ensemble de la stratégie du territoire.

Cependant, afin de pouvoir traiter correctement certaines thématiques spécifiques (mobilités, gestion de l'eau...), elle fait l'objet ci-après d'une orientation dédiée.

1) Développement économique durable : structurer et diversifier l'économie pour déployer tout le potentiel économique du territoire

1. Structurer le développement économique et soutenir les filières liées à l'économie verte
2. Développer l'offre foncière et immobilière pour les entreprises et les commerces, en s'appuyant en priorité sur le foncier existant
3. **Promouvoir** un tourisme durable et d'itinérance

2) Cohésion sociale : renforcer la qualité et la résilience du cadre de vie pour bien vivre ensemble

1. Offrir des logements économies et adaptés aux nouveaux besoins
2. Doter le territoire en infrastructures et services pour accompagner la croissance démographique
3. Poursuivre l'implantation d'une offre médicale et médico-sociale de grande qualité

3) Transition écologique : développer des projets économies en ressources (énergies, eau et biodiversité)

1. Tendre vers une meilleure gestion des ressources énergétiques et repenser la mobilité
2. Valoriser le patrimoine naturel
3. Inscrire l'agriculture dans la transition écologique
4. Améliorer la gestion de la ressource en eau

Des indicateurs seront définis pour chaque orientations stratégique, permettant de suivre les effets du contrat sur le territoire chaque année puis et produire une évaluation finale au bout des 6 ans.

Article 4 – Les actions contribuant au projet de territoire

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Il repose notamment sur le tableau de recensement des projets fourni en [annexe 3](#). En complément des projets d'investissement ainsi listés, des actions structurantes à long terme seront menées, déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies précédemment.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat et autres partenaires

A ce jour, le territoire dispose ou a disposé de diverses contractualisations

- Avec l'Etat ou ses opérateurs :
 - ✓ Contrat de ruralité
 - ✓ Convention d'OPAH avec l'ANAH 2018-2021
 - ✓ Convention Petites Villes de Demain
 - ✓ Contractualisation avec l'ADEME - programme TEPOS (Territoire à Energie Positive 2018-2021 et 2021-2023)
 - ✓ Contrat de Développement Territorial Chaleur Renouvelable, avec l'ADEME (commun aux 3 territoires TEPOS, en partenariat avec le TE 47)
- Avec le Conseil Régional :

- ✓ SRDEII (2020)
- ✓ FISAC Vallée du Lot (SMAVLOT - 2018, 2020)
- ✓ Contrat de cohésion et de redynamisation Vallée du Lot (SMAVLOT - 2018)
- ✓ Contractualisation au titre du programme TEPOS – Territoire à Energie Positive (2018-2021 et 2021-2023)
- ✓ LEADER (SMAVLOT – 2014)

Par ailleurs, une Convention territoriale globale avec la CAF est en cours de préparation et devrait être effective début 2022.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont listées dans le tableau de recensement des projets. Les projets matures et structurants feront l'objet de fiches projets et fiches actions au fur et à mesure de leur définition.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il

conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Confluent et des Coteaux de Prayssas assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté d'animateur(s) chargé(s) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement

du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Territoire d'Energie 47

Le syndicat Territoire d'Energie 47, en tant qu'acteur départemental fortement investi dans la transition énergétique aux côtés de ses communes membres et de ses partenaires dont la Communauté de communes, apportera son concours aux actions visées par le CRTE, soit par le biais de ces dispositifs d'accompagnements (type COCON 47, missions d'économies de flux...) soit en maîtrise d'ouvrage directe.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux

types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, classés par nature de financements.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses se réunissent en comité de pilotage pour assurer la mise en œuvre, le suivi, la mise à jour et l'évaluation du CRTE.

Ce comité de pilotage sera composé :

- Du Sous-préfet ou de son représentant,
- Des services de la DDT,
- D'un représentant du Conseil Régional,
- D'un représentant du Conseil Départemental,
- Du Président de la Communauté de communes
- Des Vice-présidents en charge de l'économie, de l'aménagement de l'espace et de la prospective
- Des Maires des communes d'Aiguillon, Damazan, Port-Sainte-Marie et Prayssas,
- D'un représentant des communes du territoire,
- Du DGS de la Communauté de communes.

Le comité de pilotage siégera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), et proposer au bureau communautaire les évolutions envisagées.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Le pilotage du CRTE comprend l'évaluation de l'avancée de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires.

Les résultats des actions prévues par le CRTE sont mesurés à partir du socle d'indicateurs nationaux permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale. L'Etat fournira au territoire les données relatives à ces indicateurs, régulièrement mises à jour, facilitant ainsi la conduite de l'évaluation.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

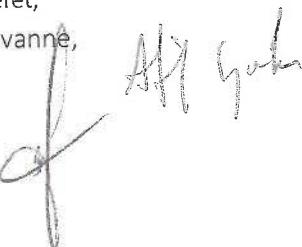
Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Fait A Aiguillon, le 16 décembre 2021, en 3 exemplaires originaux

<p>Monsieur le Président de la Communauté de communes, Michel Masset,</p>  	<p>Monsieur le Préfet, Jean-Noël Chavanne,</p> 
<p>Monsieur le Président du TE 47, Jean-Marc Causse,</p>	...

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Orientations stratégiques et pistes d’actions

Annexe 3 – Maquette financière

ANNEXE 1 – diagnostic du territoire

Le diagnostic du territoire a été réalisé en s'appuyant sur les études et démarches existantes suivantes, classées par compétences de la CC :

a. Aménagement du territoire

- i. Diagnostic des PLU
- ii. Etudes paysagères : du secteur 4 (préalable au PLUi) et étude paysagère préalable au classement du site Pech de Berre (2017)
- iii. Etudes environnementales (diagnostic écologique faune sur les sites de la Confluence et du Pec de Berre ; études environnementales en vue de l'aménagement de la ZAE 3 à Damazan)
- iv. Etude friches (EPFNA)
- v. Plan de référence - Damazan (2018)
- vi. SRADDET

b. Développement économique

- i. Etude économique (gisement foncier et stratégie) – EPFNA (2020, 2021)
- ii. Etude fiscale et financière (2021-2022)
- iii. Stratégie tourisme (2020)
- iv. Diagnostic intercommunal SRDEII

c. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- i. Etude du système d'endiguement (à venir)

d. Protection et mise en valeur de l'environnement

- i. Stratégie TEPOS : territoire à énergie positive
- ii. Diagnostic énergétique

e. Politique du logement et du cadre de vie

- i. Etude pré-opérationnelle OPAH (2016-2017)

f. Action sociale

- i. Diagnostic Action sociale (2021)

g. Accessibilité

- i. Schéma départemental d'accès aux services publics (2017,2018)

Présentation du territoire et de ses principaux marqueurs

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, située en Lot-et-Garonne, regroupe 29 communes et plus de 18 300 habitants selon le dernier recensement de l'Insee de 2018, sur une superficie de 380,3 km². Cette intercommunalité est issue de la fusion entre la Communauté de Communes du Confluent et celle du Canton de Prayssas en 2017.

La communauté de communes présente une situation enviable par rapport aux autres intercommunalités du département. Sa population est en croissance, passant de 17 867 habitants en 2008 à 18 341 en 2018, soit une augmentation de 2,7%, signe d'une attractivité résidentielle plus importante que celle du département qui a crû de 1,7% sur la période. Cette dynamique est liée à la proximité de la communauté de communes avec des axes et des pôles économiques moteurs. C'est également le fruit d'initiatives intercommunales importantes ces dernières années, notamment en faveur du développement des zones d'activité économique (ZAE), à l'instar de celle de la Confluence à Damazan, ou encore en faveur de filières d'avenir comme l'économie circulaire ou l'économie sociale et solidaire. Néanmoins, l'économie du territoire repose encore en grande partie sur l'agriculture, ou sur un tissu industriel peu spécialisé et peu différenciant. Cela conduit donc à une dépendance économique aux pôles voisins ainsi qu'à des difficultés sur le marché de l'emploi avec un taux de chômage plus élevé que celui de la région. Il importe donc de structurer plus encore l'économie du territoire pour pleinement profiter de ses atouts.

La croissance démographique de la communauté de communes est une source de dynamisme indispensable et prometteuse pour l'avenir du territoire. Cette croissance nécessite cependant une adaptation des infrastructures, des logements, ou encore un accroissement de l'offre des services à la population. L'accompagnement de la dynamique résidentielle par un dimensionnement renforcé des infrastructures et des services est donc un impératif pour pérenniser le développement du territoire sur le long terme.

La transition écologique est un défi complexe pour les territoires ruraux. La communauté de communes s'y attèle en capitalisant sur la richesse de son patrimoine naturel ainsi que sur les initiatives déjà engagées. Depuis la production d'énergie jusqu'à l'économie circulaire et les circuits-courts, le territoire peut résolument s'engager dans la transition écologique en cultivant son identité et sa singularité. La transition écologique n'est pas une contrainte supplémentaire, mais bien une opportunité de distinction et d'affirmation d'un territoire unique, vivant et attrayant.

Développement économique

Un territoire dynamisé par sa proximité avec des pôles d'activité dynamiques

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas dispose d'une localisation favorable : elle est située le long de l'A62 qui relie les deux centralités majeures de Bordeaux et Toulouse. Agen, Marmande et Villeneuve-sur-Lot sont des pôles dynamiques et bassins d'emplois variés à proximité immédiate. La desserte du territoire est assurée par les gares TER d'Aiguillon et Port-Sainte-Marie ainsi que par les routes d'Agen et Villeneuve qui contribuent à relier la Communauté de Communes aux centralités majeures.

Les interdépendances entre la communauté de communes et les territoires voisins sont fortes. En 2017, 53% des actifs résidant sur le territoire n'y travaillent pas¹. Si leur lieu de travail est situé dans les pôles à proximité, ils génèrent néanmoins de l'activité et alimentent l'activité résidentielle de la communauté de communes. A l'inverse, ce chiffre soulève un risque de dépendance aux centralités proches plus développées qui peut nuire au développement en installant un phénomène de « dortoirisation » dans lequel la communauté de communes ne bénéficierait pas des effets vertueux de cette activité (et qui doit conduire le territoire à renforcer son activité économique endogène).

Une économie marquée par l'agriculture en manque de services et d'industrie

L'économie de la communauté de communes est marquée par le secteur agricole, qui représente 19,3% des emplois en 2018², contre seulement 7,6% dans le département. Cette agriculture est assez diversifiée, avec des cultures céréalières, du maraîchage, de la production fruitière, de l'élevage bovin ou de volaille.

Concernant les commerces, on observe un déficit important : il n'y a que 60 commerces sur la communauté de communes (hors gros et automobile) en 2018, soit une des plus faibles offres du département par rapport à sa population³. Ce déficit se fait particulièrement ressentir à Aiguillon ou Port-Sainte-Marie (toutes deux engagées, comme Damazan, dans le programme Petites Villes de Demain pour redynamiser leur centre et étoffer l'offre commerciale). L'offre de services à la personne, elle aussi, est plus faible que dans les territoires voisins tels que l'Albret par exemple.

Le secteur industriel est plus développé que celui du commerce, avec 14% des emplois en 2018⁴, ce qui est un niveau comparable à celui du département, mais cette industrie manque de filière structurante susceptible d'apporter une valeur ajoutée significative et une compétitivité affirmée au territoire. Le territoire compte cependant de 20 entreprises parmi les 500 plus gros chiffres d'affaires du Département (Goupil, (49 M€) ; SACFEL (38 M€), L'œuf Gascon (26 M€), SOC COOP Agricole Aiguillonnaise pour ne citer que celles supérieures à 20 M€ de CA) Des filières spécifiques de distribution/conditionnement alimentaire et d'économie circulaire autour des déchets et de l'énergie se sont développées et peuvent jouer un rôle important. L'ouverture en 2019 de l'Ecoparc par le syndicat départemental de traitement des déchets ValOrizon sur la ZAE de la Confluence a entraîné la création d'un pôle autour de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire avec des entreprises dédiées au recyclage, à la revalorisation, à l'insertion comme Ecoreso ou Archimède par exemple. Cet Ecoparc est donc un outil structurant qui doit encore prendre de l'ampleur pour engager davantage le territoire dans une stratégie de filière différenciante et attractive. Dans ce

¹ EPFNA, *Diagnostic foncier sur le développement économique de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*, Septembre 2020

² Insee, RP 2018

³ EPFNA, *Diagnostic foncier*, Septembre 2020

⁴ Insee, RP 2018

contexte, les entreprises de la zone d'activités ont aussi initié un cluster dédié à l'économie circulaire et à la valorisation des matériaux recyclables, pour collaborer sur des projets touchant à ces domaines.

Le tourisme est enfin un secteur notable de l'économie du territoire. Son patrimoine naturel et culturel présente un attrait croissant pour les visiteurs, attrait d'autant plus valorisable dans un contexte de développement du tourisme durable. Plusieurs évènements, comme le Garonna Show Festival ou le festival Confluences Aquarelles, attirent plusieurs milliers de visiteurs. Sa position dans une région touristique et le long d'axes très fréquentés lui confèrent de plus un statut potentiel de halte à part entière dans les circuits touristiques régionaux. Néanmoins, le territoire manque encore réellement de structuration et d'offre d'hébergement (malgré un patrimoine bâti et de restauration, avec seulement 14 restaurants. Son patrimoine n'est pas non plus reconnu par des labels. La communauté de communes gère déjà un point info-tourisme animé par un agent qui accompagne les prestataires touristiques et prélève les taxes de séjour. Mais ce service nécessite d'être étoffé pour donner au territoire les moyens d'une croissance touristique plus ambitieuse.

Un accueil et un accompagnement des entreprises à structurer à l'échelle de la communauté de communes

Selon l'étude du gisement foncier économique sur le territoire communautaire de septembre 2020⁵, l'offre foncière économique disponible à court terme est répartie sur le territoire et représente 22 ha. Ce à quoi il faut ajouter 51 ha de réserve foncière sur les différentes zones d'activités communautaires et communales du territoire. La ZAE de la Confluence (110 ha), est un espace moteur identifié et attractif, d'une envergure notable à l'échelle du département lui-même, avec 48 entreprises et plus de 750 emplois en 2021. Cette ZAE contribue à étoffer significativement l'offre d'accueil et d'accompagnement aux entreprises avec des dispositifs marqués comme un projet de pépinière d'entreprises, d'extension spatiale, ou encore l'Ecoparc, et peut prétendre attirer des entreprises des agglomérations bordelaise ou toulousaine.

Cependant, cette offre d'accueil pour les entreprises rencontre des limites. En premier lieu, la mise en réseau des entreprises à l'échelle de la communauté de communes (du fait notamment de la reprise récente et progressive de la gestion des zones d'activités comme compétence communautaire) est encore faible. Les différentes actions initiées sur la ZAE de la Confluence peuvent cependant servir d'exemple et d'incitation pour des initiatives sur tout le territoire : présence du service économique de la communauté de communes sur la ZAE, réunions des entreprises tous les deux mois, initiation de projets collectifs... De même, la gouvernance et la gestion intercommunale des ZAE est encore trop peu structurée ce qui pénalise leur attractivité et leur visibilité et les rend moins compétitives que les zones voisines concurrentes. De nombreuses zones d'activités souffrent ainsi d'un défaut de signalétique, d'aménagement paysager, ou d'une offre peu cohérente développée par opportunisme plutôt qu'avec une continuité stratégique. Organiser l'accompagnement de la communauté de communes pour un développement cohérent des entreprises semble donc souhaitable.

Une population moins insérée sur le marché du travail

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est un bassin d'emplois fragile. On compte en 2017 5 317 emplois sur le territoire, soit 135 de moins qu'en 2012. Le taux de chômage en 2017 est ainsi de 14,8% contre 13,2 en Nouvelle-Aquitaine⁶. Ces résultats s'expliquent par une inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois : l'offre de formation supérieure est insuffisante et inadaptée pour attirer les jeunes notamment. Du côté employeurs, le nombre relativement restreint de grandes entreprises entraîne des offres d'emplois moins diversifiées. Il est par ailleurs difficile de recruter des emplois qualifiés. Cette inadéquation est commune dans les territoires ruraux, mais elle est particulièrement prégnante dans le Confluent et les Coteaux de Prayssas.

Il est par ailleurs important de noter que les revenus d'activité (salaire, revenus des activités non salariées, indemnités de chômage) constituent seulement 67% des revenus disponibles des ménages de la communauté de communes en 2018, contre 75% en France métropolitaine. Les pensions, retraites et rentes constituent, elles, 32% des revenus disponibles, contre 28% en France métropolitaine. Et les prestations sociales représentent 6,1%, contre 5,5% en France métropolitaine. Ces chiffres sont comparables à ceux d'autres territoires ruraux et montrent bien que la population de la communauté de communes est vieillissante et structurellement moins intégrée au marché du travail que celle des métropoles et zones urbaines. Cela peut être un atout, puisque l'économie résidentielle est favorisée et que le territoire ne craint pas les crises économiques. Mais c'est aussi une faiblesse puisque cela signifie qu'une part importante des

⁵ EPFNA, *Diagnostic foncier*, Septembre 2020

⁶ Insee, RP 2017

revenus est peu pilotable, dépendante de l'Etat et peu susceptible de grandes augmentations, sans être complètement liée à la création de valeur localement.

Enjeux principaux

- Un territoire dynamisé par sa proximité avec des pôles d'activité dynamiques
- Une économie reposant sur l'agriculture avec un déficit en matière de commerces et services
- Un accueil et un accompagnement des entreprises importants à renforcer à l'échelle de la communauté de communes
- Une population moins insérée sur le marché du travail
- Une activité touristique, levier de développement économique, à structurer en s'appuyant sur le potentiel du territoire (eau, patrimoine naturel et bâti, agritourisme) et en étoffant l'offre d'hébergement

Cohésion sociale

Une croissance démographique notable

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas se distingue par une attractivité résidentielle marquée. Elle connaît ainsi un taux de croissance annuel de sa population de 0,3% entre 2012 et 2017, contre 0% pour le Lot-et-Garonne⁷. Cette attractivité s'explique notamment par le cadre de vie avantageux, riche de la qualité du mode de vie rural mais aussi par la localisation géographique avantageuse. La croissance démographique du territoire va donc probablement se poursuivre, en particulier avec le phénomène des néo-ruraux et le desserrement des pôles urbains. C'est donc une opportunité importante pour la communauté de communes, qui peut s'inscrire dans une dynamique durable et vertueuse de croissance.

L'enjeu majeur du vieillissement de la population

Toutefois, les nouvelles arrivées sur le territoire amènent à changer son équilibre. Un certain nombre de jeunes retraités viennent s'installer. Cela, ajouté au vieillissement général de la population, vient changer la pyramide des âges sur la communauté de communes. Ainsi, on compte sur le territoire 31,5% de 60 ans ou plus en 2017, contre 33% dans le département et 25% en France. Bien que ce vieillissement soit mesuré, il a tendance à croître. Or, comme mentionné précédemment, l'offre de services à la personne du territoire n'est pas satisfaisante, avec 90 acteurs seulement, soit moins que les territoires voisins⁸. Le vieillissement de la population, même mesuré, est donc un enjeu conséquent pour le territoire qui doit le prendre en compte. C'est néanmoins par ailleurs un secteur de développement potentiel, générateur d'emploi et d'activités (services, médico-social, commerces, ...).

Un accueil satisfaisant pour l'enfance et la jeunesse

La communauté de communes possède un nombre important de dispositifs d'accueil pour la petite enfance, avec 2 crèches, 3 micro-crèches, 4 centres aérés, 1 accueil de loisirs associé à l'école, 2 relais d'assistantes maternelles et 3 maisons d'assistantes maternelles. La capacité d'accueil du territoire est donc de 236 enfants en mars 2021⁹. Cette offre est un atout important pour attirer les familles et favoriser l'emploi des parents. Néanmoins, on constate une légère baisse du nombre d'assistantes maternelles au cours des dernières années. Il importe donc de ne pas négliger cet accueil.

Le territoire compte par ailleurs 35 établissements scolaires dont 2 collèges et 1 lycée pour 2900 élèves scolarisés en tout en 2020-2021¹⁰. Cette offre conséquente d'enseignement secondaire est un atout indéniable pour la vie de la communauté de communes. Toutefois, pour fidéliser les jeunes et leur offrir des opportunités sur le territoire, des formations supérieures supplémentaires seraient nécessaires.

⁷ Insee, RP 2017

⁸ EPFNA, Diagnostic foncier, Septembre 2020

⁹ Services de la CdC, *Diagnostic préalable au renouvellement de la convention territoriale globale de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*, Mars 2021

¹⁰ Ibid.

Des infrastructures sportives et culturelles de qualité

Les infrastructures sportives et culturelles implantées dans le territoire sont nombreuses : il y a 45 infrastructures extérieures, majoritairement des terrains de tennis, et 49 à l'intérieur, souvent des salles polyvalentes. On compte par ailleurs à Aiguillon une médiathèque, ainsi qu'un cinéma totalisant plus de 12 000 entrées en 2019¹¹, et un auditorium à l'acoustique reconnue à Prayssas. Ces infrastructures proposent donc un panel large et plutôt satisfaisant d'activités. Le territoire est par ailleurs animé par la présence de plus de 300 associations sur la communauté de communes, et par des animations toute l'année et particulièrement pendant la période estivale avec par exemple un marché gourmand tous les soirs de semaine en été.

Cependant, l'accroissement de la population amène de nouvelles tensions sur certains équipements, et il importe de les anticiper dans les années à venir.

Une offre en matière médicale reflet de l'engagement politique

La communauté de communes dispose d'une offre médicale peu commune dans le Département, et ce en grande partie grâce à la mobilisation des collectivités. La création de maison de santé, de compétence intercommunale, a permis la fixation des professionnels en place et l'accueil d'un nombre important de nouveaux praticiens. Trois maisons de santé sont aujourd'hui réparties sur le territoire, à Prayssas, Port-Sainte-Marie et Damazan. L'attractivité que représente le pôle de santé de Prayssas conduit à sa saturation aujourd'hui et à une réflexion pour son extension.

Un parc de logements risquant l'obsolescence

Enfin, le parc de logements de la communauté de communes est de moins en moins adéquat au vu de son vieillissement et des évolutions de la population. En effet, la taille des foyers diminue : la famille monoparentale est la forme de foyer dont la part augmente le plus entre 2007 et 2017, passant de 6,8 à 8,8%¹². La dépendance croissante d'une population vieillissante demande aussi un type de logement bien accessible en centre-bourg. Mais les logements offerts, avec près de 80% de logements comportant au moins 4 pièces, souvent en maisons individuelles, ne correspondent pas forcément à cette demande. En outre, 12% du parc de logements est vacant en 2017, contre seulement 8,5% en Nouvelle-Aquitaine¹³. Cela peut entraîner des situations d'insalubrité. Plusieurs efforts ont été faits en faveur de l'amélioration du parc de logements, au premier rang desquels une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) menée entre 2018 et 2021. Une seconde OPAH est en réflexion pour perpétuer cette dynamique. Afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population, une offre de logement diversifiée (sociaux mais pas uniquement) doit être développée.

Enjeux principaux

- Une croissance démographique, à accompagner en termes d'infrastructures
- L'enjeu majeur du vieillissement de la population à accompagner
- Un accueil satisfaisant pour l'enfance et la jeunesse
- Des infrastructures sportives et culturelles de qualité, à faire connaître
- Une offre médicale, reflet de l'engagement politique, à renforcer
- Un parc de logements risquant l'obsolescence

¹¹ Ibid.

¹² Insee, RP 2017

¹³ Ibid.

Transition écologique

Un territoire doté d'un fort potentiel énergétique, mais encore inscrit dans un mode de vie polluant

Le territoire a un fort potentiel de production d'énergie renouvelable. Des aménagements de production photovoltaïque ainsi que deux réseaux de chaleur collectif alimentés par des chaufferies bois à Lagarrigue et Aiguillon existent déjà. Le territoire ambitionne de compléter cela par de la production en géothermie ou la méthanisation par exemple. Les ressources agricoles nombreuses, le climat et le patrimoine naturel du territoire sont en effet des richesses importantes pour produire ces énergies renouvelables. Néanmoins, ce potentiel est encore peu exploité aujourd'hui puisque 15% des énergies consommées proviennent de sources renouvelables en 2018¹⁴.

Par ailleurs, comme beaucoup de territoires ruraux, la communauté de communes présente des modes de vie marqués par une forte consommation de ressources et d'énergie ainsi que par une pollution importante. Les mobilités sont sources d'émissions de carbone conséquentes puisque 85,6% des déplacements domicile-travail se font en voiture en 2017¹⁵. L'agriculture est aussi émettrice de gaz à effet de serre : selon le PLUi de l'ancienne communauté de communes du Canton de Prayssas, elle représente près de 50% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. On peut aussi noter l'habitat : 2/3 des habitations ont été faites avant 1975, date de la première réglementation thermique, et présentent donc de piétres performances énergétiques¹⁶. La ressource en eau est elle aussi sujette aux tensions, avec la pollution due aux nitrates et aux phosphates mais aussi le réchauffement climatique qui accroît les besoins en irrigation. Des efforts importants sont à engager pour infléchir le modèle actuel et/ou trouver des solutions adaptées et pertinentes de stockage de l'eau.

La communauté de communes est aussi engagée dans la démarche territoire à énergie positive (TEPOS) depuis 2018. Ce dispositif a pour but de réduire au maximum les besoins d'énergie du territoire et de les couvrir par des énergies renouvelables locales. L'ambition est ainsi de produire plus d'énergie que le territoire n'en consomme en 2050. Cet objectif est complexe, mais de nombreuses initiatives ont été engagées pour le tenir, à travers trois axes prioritaires : rénovation des bâtiments, développement des mobilités douces, production autonome d'énergie. Entre 2018 et 2020, près de 100 dossiers de rénovation de logements ont été déposés, 2 véhicules électriques ont été achetés, plusieurs projets photovoltaïques ont été accompagnés et un Contrat d'objectifs territorial Chaleur renouvelable a été mis en place avec l'ADEME et le TE47 (2,4M€ de subventions pour 3 ans). Le programme TEPOS continue jusqu'en 2023 avec des projets structurants comme la réflexion autour d'une seconde OPAH, la relance du fret fluvial et la poursuite du soutien au développement des énergies renouvelables. Sur ce dernier point, le développement de centrales photovoltaïques, de qualité et respectueuses des autres enjeux territoriaux, apparaît comme une priorité pour les élus.

Une biodiversité riche à valoriser et préserver, notamment par la transition agricole et alimentaire

Le Confluent et les Coteaux de Prayssas présentent un cadre de vie valorisable et attrayant grâce à un environnement nature riche et varié. On comptabilise ainsi plusieurs sites reconnus comme Zones naturelles à intérêt faunistique et floristique ou concernés par les Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope : les coteaux de Montpezat, les vallée et coteaux du Bourbon, le Lot, ainsi que le site du Pech de Berre. Le territoire comporte aussi plusieurs zones humides qui font du Confluent une « zone cœur de biodiversité », ainsi qu'un site Natura 2000 lié à la Garonne. Cette biodiversité rare est reconnue par l'inscription du territoire dans le dispositif départemental « Espaces Naturels Sensibles (ENS) » avec 2 projets identifiés. Elle contribue, en complémentarité avec son petit patrimoine riche constitué de bastides ou de bourgs atypiques, à assurer la qualité de vie du territoire et son attractivité pour les résidents comme les touristes.

La protection et la valorisation de cette nature passent notamment par l'engagement du territoire dans la transition agricole. La communauté de communes a été le premier EPCI labellisé « Territoire Bio engagé » en 2012 : ce label, délivré par l'association interprofessionnelle bio de Nouvelle-Aquitaine, est une démarche de labellisation bio de collectivités territoriales de France. Le territoire compte ainsi 8,5% de sa surface agricole cultivée en agriculture biologique en 2020, ce qui correspond à l'objectif fixé dans le cadre du Plan national Ambition Bio 2017. La communauté de communes bénéficie d'une filière bio particulièrement développée, notamment sur la ZAE de la Confluence. Cela va de la production, avec par exemple des coopératives fruitières, jusqu'à la distribution, avec le siège logistique de la Biocoop Sud-Ouest, en passant par la transformation avec deux usines du groupe Léa Nature par exemple.

En outre, dans la lignée de cette transition agricole, plusieurs initiatives en faveur de l'alimentation locale distinguent le territoire, notamment la mise en place du label « Le veau de chez nous », gage de qualité et de production locale, ou la mise en valeur de producteurs locaux dans le guide touristique (signalétique, ouverture des fermes).

¹⁴ Dossier de candidature TEPOS, Septembre 2017

¹⁵ Insee, RP 2017

¹⁶ PLUi de la Communauté de Communes du Canton de Prayssas, Septembre 2019

Enjeux principaux

- Un territoire doté d'un fort potentiel énergétique, mais encore inscrit dans un mode de vie polluant
- Une biodiversité riche à valoriser et préserver, notamment par la transition agricole et alimentaire et la valorisation touristique

Annexe 2 – Orientations stratégiques et pistes d’actions

1) Développement économique durable : structurer et diversifier l’économie pour déployer tout le potentiel économique du territoire

Les axes principaux et pistes d’actions identifiés pour la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas en matière de transition écologique sont les suivants :

	<p>Structurer le développement économique et soutenir les filières liées à l’économie verte</p> <ul style="list-style-type: none">○ Développer des filières structurantes : filière bois construction, Economie circulaire, tourisme durable et d’itinérance, agriculture biologique...○ Renforcer la ZAE de la Confluence : 19 ha disponibles, études préalables à l’extension de la ZAE de la Confluence sur 35,8 ha supplémentaires et les autres ZA du territoire○ Renforcer le lien entre les entreprises par les services de la CdC : observatoire de suivi économique, ateliers-relais, semaine de l’économie...○ Mettre en œuvre des plans de formation locaux pour faire coïncider l’offre et la demande
	<p>Développer l’offre foncière et immobilière pour les entreprises et les commerces, en s’appuyant en priorité sur le foncier existant</p> <ul style="list-style-type: none">○ Valoriser le foncier existant : densifier l’espace existant (24 ha d’espace économique densifiable sur la CdC) pour permettre le développement économique malgré une restriction des sols artificialisables (projet de loi Climat et Résilience)○ Continuer les efforts de revitalisation commerciale, en particulier des centres-bourgs grâce à Petite Ville de Demain, et soutenir les démarches innovantes d’installation de commerce○ Redynamiser les zones d’activités du territoire : développement, notamment, des zones d’activités présentes à Aiguillon, Port-Sainte-Marie et Prayssas, requalification de 12 friches en partenariat avec l’EPFNA, commercialisation des parcelles vacantes, extension de 4 ZAE en partenariat avec l’EPFNA sur près de 58 ha en tout d’ici 2031 ; et création d’une image économique forte et thématisée des espaces économiques.○ Communiquer auprès des entreprises pour valoriser le territoire comme une base arrière depuis laquelle les entreprises peuvent rayonner auprès des métropoles saturées○ Développer des structures d’accompagnement de l’entreprenariat (pépinière ESS par exemple)
	<p>Promouvoir un tourisme durable et d’itinérance</p> <ul style="list-style-type: none">○ Structurer l’accueil touristique par la création d’un Office de tourisme communautaire et miser sur le tourisme durable et sur l’itinérance avec une professionnalisation des prestataires touristiques, et le développement, notamment des hébergements de grande capacité.○ Poursuivre la valorisation de l’offre touristique autour de l’identité forte des vallées du Lot et de la Garonne avec des itinéraires marqués : Véloroute, voie verte, tourisme fluvial, participation à la démarche interrégionale de création d’un axe touristique Garonne, création ou remise en valeur de sites de baignades, et développement des équipements de loisirs.○ Encourager la mise en tourisme des éléments de patrimoine historique, architectural et naturel pour enrichir l’offre touristique○ Accompagner la montée en gamme et en volume de l’hébergement touristique

2) Cohésion sociale et cadre de vie : renforcer la qualité et la résilience du cadre de vie pour bien vivre ensemble

Les axes principaux et pistes d'actions identifiés pour la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas en matière de cohésion sociale sont les suivants :

Offrir des logements économiques et adaptés aux nouveaux besoins
<ul style="list-style-type: none">○ Poursuivre la dynamique de réhabilitation des logements, notamment en centres-bourgs, initiée par l'OPAH 2018-2021○ Favoriser la construction de logements adaptés aux nouvelles structures de foyers (vieillissement, monoparentalité, jeunes familles)○ Contrôler la pression croissante sur les nouveaux terrains constructibles
Doter le territoire en infrastructures et services pour accompagner la croissance démographique
<ul style="list-style-type: none">○ Offrir des équipements sportifs et culturels permettant l'épanouissement des habitants (réflexion autour de la requalification de la piscine et du cinéma d'Aiguillon)○ Se doter d'une vision moyen/long terme de développement de la population pour programmer les prochains investissements majeurs
<ul style="list-style-type: none">○ Poursuivre l'implantation d'une offre médicale et médico-sociale de grande qualité Accompagner la mise en réseau des associations et initiatives sociales○ Développer l'offre de services à la personne

3) Transition écologique

Les axes principaux et pistes d'actions identifiés pour la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas en matière de transition écologique sont les suivants :

Tendre vers une meilleure gestion des ressources énergétiques et repenser la mobilité
<ul style="list-style-type: none">○ Poursuivre et intensifier la rénovation énergétique des bâtiments○ Accentuer la politique de recyclage des déchets en lien avec la filière économie circulaire○ Valoriser les gisements d'énergies renouvelables, par des projets de qualité○ Accompagner le déploiement de mobilités alternatives et douces autour des deux gares TER○ Accompagner la dynamique de relance du fret fluvial pour décarboner le transport de marchandises
Valoriser le patrimoine naturel
<ul style="list-style-type: none">○ Développer la trame verte et bleue : connexion des secteurs de Lusignan-Petit et Madaillan, avec une mise en réseau écologiquement plus marquée entre les vallées de la Masse de Prayssas et du ruisseau de Saint-Martin, entretien des forêts...
Inscrire l'agriculture dans la transition écologique
<ul style="list-style-type: none">○ Accompagner la transition vers une agriculture plus raisonnée : bio, maraîchage, circuits-courts○ Accompagner la transition alimentaire du territoire, notamment par le biais de la commande publique
Améliorer la gestion de la ressource en eau
<ul style="list-style-type: none">○ Rationaliser la gestion de l'eau et limiter son gaspillage○ Lutter contre les inondations (gestion du système d'endiguement notamment)

Annexe 3 – Maquette financière

Voir tableaux joints

Commune d'exécution	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Description du projet	Partenaires	Coût prévisionnel HT	Plan de financement HT	DETR 2022 / DSIL 2022	Calendrier
AIGUILLON	Sécuriser les entrées des 3 écoles (Marcel Pagnol / Marie Curie / Jean Jaurès)	Commune	Sécuriser et réaménager les rues et parkings qui se situent devant les écoles maternelles et élémentaire de la commune. Le stationnement des véhicules se fait de manière anarchique, la montée et descente des élèves n'est pas sécurisée	ETAT / DEPARTEMENT / REGION / EUROPE	80 000,00 €		à préciser	2022
AIGUILLON	Aménager l'aile nord du château et la place et rues situées à proximité	Commune	Finir la rénovation du Pavillon nord du château en installant au RDC du commerce et de l'artisanat, en R+1 / R+2 et R+3 la création de 13 logements (à destination pour une partie des étudiants de la cité scolaire Stendhal) et en R-1 la création de celliers (pour les logements) et stockage (pour les commerçants). Faire les travaux d'aménagement sur la place Espiau / rues Hoche et Zéphyr.	ETAT / DEPARTEMENT / REGION / EUROPE / DRAC	1 959 175,00 €	DETR / DSIL (20%): 326 530 € CD47 (10%) 163 264 € CRNA (20%): 326 530 €	à préciser	2021 / 2023
AIGUILLON	Engager des travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments des communaux afin de répondre au décret tertiaire (Loi Elan)	Commune	Lancer un grand plan de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux afin de répondre notamment au décret tertiaire de réduction des consommations énergétiques : les menuiseries la réfection complète du toit terrasse, la salle Roger Daguerre, le CAM...	ETAT / DEPARTEMENT / REGION / EUROPE / TE47	A chiffrer		à préciser	2022 / 2026
BAZENS	REORGANISATION ET RENOVATION ECOLE MAIRIE	COMMUNE	Rénovation énergétique du bâtiment existant et installation d'une partie de l'école dans l'actuelle mairie, après déplacement de cette dernière dans le château (économie de ressources par rapport à la création d'une nouvelle école)	CAUE / AT 47 / CCCP	1 125 000,00 €	DETR/DSIL 620€ / CCCP 75 k€ / CD 30 € / 300 € emprunt / fonds propres 100 K €	620 000,00 €	2022
BOURRAN	Rénovation du groupe scolaire	Commune	Réfection sanitaires, salle dortoir/salle jeux, réfection isolation phonique et thermique, réfection des peintures, remplacement des chaudières, installation climatisateur, réfection cour	Conseil Départemental, Etat, Commune, Communauté de Communes/SEM 47	294 538,00 €	Etat 161 996 € (55%)/Département 29 454 €/Amendes de police 6080 €/Fonds de concours CCCConfluent 35000 € / autofinancement 62008 € HT	161 996,00 €	2022
DAMAZAN	Espace numérique, maison France Services, point info tourisme et agence postale	Commune de Damazan	Modification de la mairie actuelle pour créer un espace de services publics mutualisés	Etat, Conseil Départemental, Communauté de communes, la Poste	440 000,00 €	DETR : 220 000 € ; la Poste : 80 000 € ; la CC (fonds de concours) : 50 000 € ; autofinancement : 90 000 €	220 000,00 €	2022-2023
FRÉGIMONT	Restauration église Sainte Raffine, 2	Commune de Frégimont	Restauration générale + vitraux + menuiserie + maçonnerie intérieure + assainissement + sols intérieurs + mur de clôture	'Olivier Salmon architecte + ?	269 375,00 €	Région NA : 67343,75 ; DRAC 67343,75 ; CD 47 42 000 ; DSIL 37343,75 € autofinancement 25343,75 €	67 343,75 €	2022
FRÉGIMONT	Aménagement du centre bourg - 2ème tranche	Commune de Frégimont	Restauration des 2 puits + Création halle et wc public	?	78 253,01 €	DETR 31301,20 autofinancement 46951,81	31 301,20 €	2022
LACEPEDE	SALLE POLYVALENTE 2	Commune de Lacépède	Aménagements extérieurs	Réfection parking + extérieurs salle polyvalente avec création aire de jeux et aménagement sportif et aire de pique nique	65 944,23 €	DSIL 2022 (40 % HT) : 26.377,69 € Autofinancement / HT : 39.566,54 €	26 377,69 €	2022
LAGARRIGUE	Réhabilitation de la cour et façade de l'école élémentaire	Commune de Lagarrigue	Réfection totale de la cour et peinture de tous les murs de l'école	DETR	85 962,61 €	DETR : 34385,04 Autofinancement TTC : 68770,09	34 385,04 €	2022
LUSIGNAN PETIT	Réhabilitation de l'ancienne mairie - 1er étage logement	Commune de Lusignan-Petit	Dernière tranche de l'aménagement intérieur de l'ancienne mairie en logement (1er étage)		37 950,00 €	7500 € aide de la CC logements communaux ; 12 000 € Conseil Régional (RENO ACT) ; DETR 15 180 €	15 180,00 €	2022
MADAILLAN	Renouvellement des fenêtres et volets du bâtiment communal	commune			18 365,23 €	DETR 2022 7346,09	7 346,09 €	2022
Montpezat d'Agenais	Sécurisation RD 13	Commune	Mise en place de plateaux ralentisseurs		35 000,00 €	DETR 10500 €	10 500,00 €	2022
Nicole	Mise en circulation d'un chemin rural (accès secondaire en cas de crue)	Commune	Un chemin rural permet de connecter la montée vers le Pech de Berre et la route d'accès à l'ancien ISDND. L'aménagement de cette voie, permettrait de conserver un accès à Nicole en cas de coupure inondation de la 813		65 077,37 €	26030,95 DETR 2022	26 030,95 €	2022
Port-Sainte-Marie	Aménagements d'espaces publics rues Pasteur et Religieuses	Commune	Il s'agit d'aménager des espaces publics sur la rue Pasteur et la rue des Religieuses. Ces travaux rentrent dans l'objectif de créer des « poumons verts » au sein du centre-bourg de la commune.	Partenaires techniques : Atelier du Rouget / Partenaires financiers : Etat	396 269,50 €	Etat (40%) : 158 507,80 euros / Autofinancement : 237 761,70 euros	158 507,80 €	2022
Port-Sainte-Marie	Préservation des ruines d'un ancien couvent des Jacobins	Commune	Travaux d'urgence, de restauration, de cristallisation de la ruine, et de mise en valeur de la ruine	Partenaires techniques : Atelier du Rouget, et Cabinet Olivier SALMON ACMH / Partenaires financiers : Etat	547 400,00 €	Etat (40%) : 218 9600 euros / Autofinancement : 328 440 euros	218 960,00 €	2022
Port-Sainte-Marie	Désenfumage, et tests de résistance au feu pour le bâtiment de la mairie	Commune	Travaux, et prestations de mise en conformité du bâtiment de la mairie en raison d'un avis défavorable de la commission de sécurité	Partenaires techniques : aucun / Partenaires financiers : Etat	9 765,00 €	Etat (40%) : 3 906 / Autofinancement : 5 859 euros	3 906,00 €	2022
PRAYSSAS	REVITALISATION DU CENTRE-BOURG Tranche 1		Objectifs : maintenir et développer l'attractivité du bourg reconnu comme une vraie centralité et gestion des flux liés aux services proposés. Ce projet se divise en trois phases: 1- Création d'une aire de stationnement respectueuse de l'environnement (ombrières avec panneaux photovoltaïques et végétalisation) judicieusement placée à l'extérieur du centre bourg, permettant un accès sécurisé à tous les services.	Etudes préalables : Scarabé ingénierie ; Agence Casals, Thibaut Gauin Architecte, CAUE, financées par fonds LEADER	292 057,60 €	DETR 30 % : 87617,28	87 617,28 €	2022-2023
PUCH D'AGENAIS	Rénovation de la salle des fêtes	Commune de Puch d'Agenais	Rénovation énergétique, agrandissement et réorganisation de la salle des fêtes	CAUE, AT 47, CC Confluent et Coteaux de Prayssas	493 883,00 €	Tranche 1 : DETR : 98 776,40 € CD 47 : 6 080 € CC : 50 000 € Tranche 2 DETR : 98 776,40 € CD 47 : 6 080 € CC : 50 000 € Autofinancement : 234 119,80 €	98 776,40 €	2022-2023
Saint-Laurent	REFECTION TROTTOIRS AVENUE DU 8 MAI : ENROBE	Commune de Saint-Laurent	REFECTION POUR MISE EN SECURITE TROTTOIRS AVENUE DU 8 MAI	Financier : Etat et Conseil Départemental / Technique : Service des routes du Conseil Départemental	79 650,50 €	Conseil Départemental (amende de police) : 20% DETR 2022 31860,20	31 860,20 €	2022
Saint-Sardos	Rénovation thermique et aménagement d'une garderie pour l'école + optimisation système chauffage du bâtiment	Commune de Saint-Sardos		TE 47	31 500,00 €	DETR 2022 17325 €	17 325,00 €	2022
CC	Définition du système d'endiguement et premières mises en sécurité	Communauté de communes	Etude de danger (80 000 €), étude géotechnique (50 000€) et acquisition dans le cadre du retrait stratégique de la CC (acquisition d'un bien se trouvant derrière une digue - 500 000 €)		630 000,00 €	DETR 346 500	346 500,00 €	2022
CC	Aménagements durables des ZAE	Communauté de communes	Dont acquisitions foncières nécessaires aux aménagements et à la préservation des espaces naturels et agricoles		5 920 473,00 €	Etat DSIL 1 956 511 € (50% hors ventes) ; Région : 782 604,60 € ; Ventes : 2 007 450 € Autofinancement 1 173 906,90	1 956 511,00 €	2022-2024
CC	Création d'une maison France Services Multisites	Communauté de communes	Aménagement des locaux dans les centralités		60 000,00 €		33 000,00 €	2022
Damazan	ecoparc	syndicat ValOrizon	ValOrizon a acheté fin 2017 une friche industrielle dans le but de créer un écoparc dédié à l'économie circulaire. Depuis, le Syndicat investit dans la remise au norme de la friche et son aménagement pour permettre l'implantation d'activités de tri, réemploi et recyclage.	Région	3 785 826,00 €	70 000 appel à projets 3R € DSIL	1 514 000,00 €	2022-2024